



Mutuelle des Architectes Français assurances

N° D'IDENTIFICATION :
250176/F/10

Lettre n° 3624685

SARL CREA ATELIER
Société d'Architecture
45 Avenue DES IV PAVES DU ROY
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Paris, le 10 janvier 2013

ATTESTATION D'ASSURANCE
du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

LA MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS Assurances atteste garantir l'assuré ci-dessus désigné dans le cadre d'un contrat d'assurance des responsabilités professionnelles des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers n° 1244 Z .

Ce contrat a pour objet de garantir le sociétaire contre les conséquences pécuniaires des responsabilités professionnelles découlant de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers, telle qu'elle est définie par la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et ses textes d'application.

MONTANTS DE LA GARANTIE (valeur 30 juin 2011) :

- 1 310 975,82 € par sinistre pour les dommages corporels,
- 436 991,94 € par sinistre pour les dommages matériels et immatériels, dont 109 247,98 € pour les dommages immatériels.

Sont exclus de la garantie les dommages corporels résultant d'une exposition à l'amiante, poussière d'amiante, fibres d'amiante ou matériaux contenant de l'amiante.

La garantie est acquise sous réserve que les missions aient été régulièrement déclarées et les cotisations acquittées.

La présente attestation est faite et délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager la société d'assurances en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

LA MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS Assurances